



Communiqué  
Pour diffusion immédiate

**Innergex énergie renouvelable inc. : résultats du premier trimestre de 2009**  
**Les revenus à la hausse grâce à une production d'énergie six fois plus importante**

- Revenus de 5,5 M\$, comparativement à 1,0 M\$ au T1 2008
- Facilité de crédit rotative augmentée à 30 M\$ et prolongée d'une année
- 13,9 M\$ de la portion à court terme de 16 M\$ de la dette est remboursée au cours du premier trimestre
- Kwoiek Creek, Montagne-Sèche, Gros-Morne I et II reçoivent leur approbation environnementale

LONGUEUIL, Québec, le 13 mai 2009 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (la « société »), chef de file canadien à titre de promoteur, propriétaire et exploitant d'installations de production d'énergie renouvelable, dévoile aujourd'hui ses résultats d'exploitation et financiers pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2009.

**Une croissance importante des revenus de la société au cours du premier trimestre**

Au cours du premier trimestre de 2009, Innergex énergie renouvelable a généré des revenus d'exploitation de 4,6 M\$, lesquels ont largement contribué aux revenus totaux de 5,5 M\$. Ces résultats se comparent à des revenus d'exploitation de 0,7 M\$ et des revenus totaux de 1,0 M\$ pour la même période en 2008.

Grâce à sa participation dans Glen Miller (8,0 MW) et dans les deux nouvelles installations d'Umbata Falls (23 MW) et de Carleton (109,5 MW), la société a produit 60 083 MWh au cours du premier trimestre 2009, alors qu'elle avait produit 10 647 MWh au cours du trimestre correspondant en 2008. Cette croissance importante résulte de la production d'énergie additionnelle des installations d'Umbata Falls et de Carleton, les deux ayant été mises en service commercial en novembre 2008. Au premier trimestre de 2008, la société n'avait bénéficié que de la contribution de la centrale hydroélectrique de Glen Miller.

Comme l'indiquait Michel Letellier, président et chef de la direction de la société : « La société a atteint un objectif important en augmentant substantiellement sa puissance installée nette totale, qui est passée de 40 MW à 95 MW à la fin de 2008. Nous nous attendons à une croissance additionnelle atteignant une puissance installée nette totale de 150 MW lorsque les nouvelles centrales d'Ashlu Creek et de Fitzsimmons Creek seront mises en service commercial. »

**La construction progresse à Ashlu Creek et à Fitzsimmons Creek**

La construction des deux nouvelles centrales de la société à Ashlu Creek (49,9 MW) et à Fitzsimmons Creek (7,5 MW) progresse bien.

*Ashlu Creek : mise en service commercial prévue pour T4 2009.*

Au cours du premier trimestre de 2009, le projet d'Ashlu Creek a franchi une étape importante avec l'achèvement du tunnel horizontal de 4,4 km. Le creusement de l'axe vertical du tunnel de 120 m a débuté le 12 avril et progresse comme prévu, étant complété à 95 %. Les travaux sont également terminés en ce qui concerne les chemins d'accès, les lignes de transmission, le poste de raccordement, l'évacuateur de crues d'urgence et le déversoir en enrochement.

Les activités de construction de la prise d'eau, du purgeur et de la centrale sont presque terminées et la fabrication de l'équipement est complétée.

Le 4 mars 2009, le gouvernement fédéral a confirmé que le projet d'Ashlu Creek recevra des paiements incitatifs en vertu de l'Initiative écoÉNERGIE, et ce, à compter de la mise en service commerciale et sous réserve que certaines conditions soient remplies. L'Initiative écoÉNERGIE prévoit un paiement incitatif de 10 \$ par MWh produit au cours des dix premières années d'exploitation. La société estime que les paiements incitatifs contribueront à une croissance du BAIIA d'environ 2,5 M\$ par année, au cours des dix premières années d'exploitation.

*Fitzsimmons Creek : mise en service commerciale prévue pour T4 2010.*

Le projet de Fitzsimmons Creek progresse conformément aux plans et au budget. Les chemins d'accès sont complétés à environ 45 %, la conduite forcée à environ 30 %, les batardeaux à environ 66 % et l'évacuateur de crues d'urgence à environ 85 %. L'excavation du site de la centrale hydroélectrique se poursuit également.

Le 24 mars 2009, la société a obtenu d'une institution financière canadienne un engagement ferme visant un accord de financement lié au projet de Fitzsimmons Creek. L'exécution de ce financement est assujettie à un processus de syndication.

Le projet Fitzsimmons Creek est admissible au *Programme d'offre standard* de BC Hydro, dans le cadre duquel la société prévoit signer un CAÉ avec BC Hydro. La société estime aussi que le projet Fitzsimmons Creek sera admissible à l'Initiative écoÉNERGIE, qui offre des paiements incitatifs de 10 \$ par MWh produit au cours des dix premières années d'exploitation.

#### **Quatre projets en développement reçoivent leur approbation environnementale au premier trimestre 2009**

En février 2009, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec ("BAPE")* rendait public son rapport relatif aux audiences sur les projets éoliens de Montagne-Sèche et de Gros Morne I et II, tenues en septembre, et dans lequel il recommande quelques ajustements que la société évalue de près. Dans l'ensemble, le rapport du BAPE est satisfaisant pour la société et sa publication, effectuée plus tôt que prévu, constitue une étape importante dans le développement de ces projets éoliens.

La mise en service commerciale des projets éoliens de Montagne-Sèche (58,5 MW) et de Gros Morne I (100,5 MW) est prévue pour 2011 alors que l'on s'attend à une mise en service commerciale en 2012 pour Gros-Morne II.

Le 19 mars 2009, le projet hydroélectrique Kwoiek Creek (49,9 MW) a franchi une étape importante en recevant le certificat lié à l'étude d'impact environnemental de la Colombie-Britannique. Dans son rapport, l'*Environmental Assessment Office* de C.-B. conclut qu'il est peu probable que le projet ait un impact nuisible significatif, étant donné les mesures d'atténuation et les engagements conditionnels à l'obtention du certificat, et que le projet est susceptible de générer des retombées économiques positives substantielles, tant à l'échelle locale que régionale. La construction du projet hydroélectrique de Kwoiek Creek doit débiter dès la période d'obtention des permis terminée et une fois le financement du projet dûment complété. La mise en service commerciale de la centrale de Kwoiek Creek est prévue en 2011.

#### **Remboursement de 13,9 M\$ de dette pendant le premier trimestre 2009**

Au cours du premier trimestre de 2009, la société a remboursé deux emprunts conclus avec ses prêteurs pour le projet de Carleton : a) un prêt de 7,3 M\$ relatif au poste de raccordement d'Hydro-Québec TransÉnergie (« HQT ») et (b) un prêt de 5,5 M\$ relatif à la TPS et à la TVP. Le premier a été payé après réception du remboursement par HQT relativement au poste de raccordement, alors que le second a été payé après réception du remboursement, par les organismes gouvernementaux, de la taxe fédérale sur les produits et services et de la taxe de vente provinciale, payées lors de l'achat des éoliennes. La société a également procédé au paiement de 1,1 M\$ sur la dette à long terme relative aux installations de Carleton et de Glen Miller.

## La société conclut une entente pour une facilité de crédit rotative de 30 M\$ et ajoute un prêteur à son syndicat de prêteurs

Également au cours du premier trimestre de 2009, la société a conclu une entente à l'égard d'une facilité de crédit rotative de 30 M\$, pouvant être utilisée pour des fins corporatives générales, incluant l'émission de lettres de crédit relatives au développement à la construction et à l'exploitation des projets de production d'électricité renouvelable. La Banque Laurentienne du Canada se joint au syndicat de prêteurs qui se composait déjà de la Banque de Montréal et de la Banque Toronto-Dominion.

## Événements subséquents

Le 30 avril 2009, le gouvernement du Québec a émis deux appels d'offres (« AO »), soit le *Bloc de 250 MW issu de projets autochtones* et le *Bloc de 250 MW issu de projets communautaires*. La société poursuit l'évaluation de différents projets éoliens et sera susceptible de déposer des soumissions dans le cadre de ces deux AO.

Les états financiers consolidés non vérifiés et le rapport de gestion de la société peuvent être téléchargés du site Internet d'Innergex, à l'adresse : [www.innergex.com](http://www.innergex.com), ainsi que du site Internet de SEDAR, à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Innergex énergie renouvelable inc.** est un chef de file à titre de promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction de la société est impliquée au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. La société détient un portefeuille de projets incluant : i) des intérêts dans trois projets en exploitation ayant une puissance installée nette totale de 60.9 MW (puissance brute de 140.5 MW); ii) des intérêts dans deux projets en construction et cinq projets en développement ayant une puissance installée nette totale de 197.5 MW (puissance brute de 392.3 MW) ayant des contrats d'achat d'électricité ou qui sont admissibles au Standing Offer Program offert par la British Columbia Hydro and Power Authority; et iii) des projets potentiels de plus de 1 600 MW (puissance totale estimée de plus de 1 800 MW). Innergex énergie renouvelable inc. détient également une participation de 16,1 % dans Innergex Énergie, Fonds de revenu, une fiducie de revenu inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « IEF.UN », et agit en tant que son gestionnaire en vertu de contrats de gestion à long terme. Innergex Énergie, Fonds de revenu détient 12 projets, tous en exploitation, d'une puissance installée nette totale de 210 MW (puissance brute de 340 MW).

## Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les actionnaires et les investisseurs éventuels sur les perspectives d'avenir de la société, ce communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « plans », « budgets », « estimer », « projeter », « planifier » et d'autres termes semblables indiquant que certains événements se produiront. Ces énoncés prospectifs expriment, en date du présent communiqué, les estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la société à l'égard d'événements ou de résultats futurs. Ils sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants, de sorte que les résultats ou le rendement réel de la société pourraient différer sensiblement des résultats ou du rendement prévisionnels exprimés ou présentés dans de tels énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes importants qui pourraient faire différer de façon significative les résultats réels et les événements futurs des attentes actuelles exprimées dans le présent communiqué comprennent : (i) la mise en œuvre de la stratégie, (ii) les ressources en capital, (iii) les instruments financiers dérivés, (iv) la crise économique et financière actuelle, (v) le régime hydrologique et éolien, (vi) l'investissement dans le Fonds (tel que défini aux présentes), (vii) la construction et la conception, (viii) l'aménagement de nouvelles centrales, (ix) le rendement des projets, (x) le bris d'équipement, (xi) le taux d'intérêt et le risque lié au refinancement, (xii) l'effet de levier financier et les clauses restrictives, (xiii) la convention de séparation et (xiv) les relations avec Hydro-Québec. Bien que la société estime que les attentes suscitées par ces énoncés prospectifs sont basées sur des fondements et des hypothèses valables et raisonnables, il existe un risque que ces énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs du présent communiqué sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, qu'ils soient écrits ou

verbaux, imputables à la société ou à une personne qui agit en son nom, sont expressément présentés sous réserve de ces avertissements. La société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent communiqué à moins que la loi ne l'exige.

-30 -

**Renseignements :**

Mme Edith Ducharme, LL.L.  
Directrice, communications financières et relations avec les investisseurs  
Innergex énergie renouvelable inc.  
Tél. : (450) 928-2550, poste 222  
Courriel : [educharme@innergex.com](mailto:educharme@innergex.com)

M. Jean Trudel, MBA  
Vice-président, Finances et relations avec les investisseurs  
Innergex énergie renouvelable inc.  
Tél. : (450) 928-2550, poste 252  
Courriel : [jtrudel@innergex.com](mailto:jtrudel@innergex.com)